

## AVIS PUBLIC

### ORDONNANCES

**AVIS** est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 14 mars 2022, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a édicté les ordonnances suivantes :

**OCA22 005 à OCA22 009** – Résolution CA22 09 0063 / Dossier 1221388004

Ordonnances relatives à la promotion commerciale « La cabane à Flo » sur la rue Fleury Ouest :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, a. 20);*
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 3, 8 et 8.2);*
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, a. 521);*
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 8°)*

**OCA22 010 à OCA22 014** – Résolution CA22 09 0064 / Dossier 1223060010

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, a. 20);*
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 3, 8 et 8.2);*
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, a. 521);*
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 8°)*

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

**FAIT** à Montréal, le 18 mars 2022

Le secrétaire d'arrondissement,  
Chantal Châteauevert